



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Développement à la Base,
de l'Artisanat
et de la Jeunesse

CEREMONIE DE LANCEMENT DU DISPOSITIF DE PROTECTION SOCIALE DES ARTISANS

Discours de Madame Victoire Tomegah Dogbé, Ministre du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse.

Lomé, le 14 Mai 2019

Madame la ministre des infrastructures et des transports
Madame la ministre de l'urbanisme et de l'habitat,
Monsieur le Secrétaire général représentant monsieur le ministre de la fonction publique de la réforme administrative et de la protection sociale
Monsieur le Directeur de cabinet, représentant le ministre de la Santé,
Monsieur le Représentant Résident de la BAD
Madame la Directrice Générale de l'INAM,
Madame la présidente du conseil d'administration de l'INAM
Monsieur le président de l'ordre des pharmaciens
Mesdames et Messieurs les Directeurs, Coordonnateur de projets et programmes,
Monsieur le Président de l'Union des chambres régionales des métiers (UCRM),
Mesdames et Messieurs les Partenaires du secteur de l'artisanat,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres de Métiers,
Chères artisanes et chers Artisans,
Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un immense privilège de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie consacrée au lancement officiel de l'assurance maladie en faveur des artisans.

Je voudrais au prime abord m'associer à mon collègue en charge de la protection sociale pour souhaiter la très cordiale bienvenue à vous tous qui avez fait le déplacement du palais des congrès.

Je salue tout particulièrement la grande famille des artisans du Togo, représentée dans cette salle. Cette famille qui s'est fortement mobilisée et qui nous accueille avec beaucoup de chaleur et d'enthousiasme démontrant le dynamisme qui caractérise l'artisanat togolais.

À tous, je voudrais transmettre les chaleureuses salutations du président de la république, son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBÉ, du Premier Ministre et de l'ensemble du gouvernement.

Mesdames et messieurs,

La cérémonie de ce matin consacre un processus laborieux et participatif qui permet d'offrir aux artisans un cadre de protection sociale adapté à leurs besoins et attentes.

Comme le dit le Chef de l'État, la protection sociale pour tous les togolais est une priorité au même rang que l'accès à un emploi décent ou l'accompagnement des

populations vulnérables. C'est donc dans cette dynamique que quelques mois plus tôt, nous nous sommes réunis pour mener des réflexions autour de la meilleure approche pouvant permettre d'offrir une couverture assurance maladie adéquate à nos vaillants acteurs des métiers manuels que sont « les artisans ».

Les conclusions de cette assise et les travaux ultérieurs qui se sont poursuivis, nous ont permis de mettre sur pied un mécanisme qui va progressivement permettre de couvrir au minimum cent mille (100.000) artisans togolais d'ici trois ans.

Le Chef de l'Etat ne manque pas de le répéter : Chaque togolais doit pouvoir accéder à une couverture de santé. Aussi, la protection sociale dédiée aux artisans représente une initiative qui s'inscrit dans cette dynamique.

Chers artisans, vous constituez l'un des premiers jalons de cette initiative d'accès à la couverture universelle et nous espérons que vous servirez d'exemple et de référence pour les autres catégories socio professionnelles.

Mesdames et messieurs.

« Pourquoi un système de protection sociale propre aux artisans ? »

L'artisanat constitue un secteur très diversifié qui regorge d'énormes potentialités et qui sert d'appoint incontournable aux autres secteurs stratégiques de l'économie du pays. Grand pourvoyeur d'emplois, il est créateur de richesses, valorise les matières locales et participe activement à l'éradication de la pauvreté au sein de nos populations.

C'est à juste titre que le Chef de l'État, reconnaissant le dynamisme de notre secteur artisanal, l'a inscrit parmi les priorités des stratégies nationales de développement du pays. Ainsi, il vient confirmer encore une fois que les préoccupations sociales sont au cœur de la conduite de son mandat actuel.

Les réformes engagées afin de renforcer la performance du secteur, avec la précieuse participation des artisans de toutes les régions, se sont réalisées sur la base d'un diagnostic sectoriel mené dans le cadre de l'élaboration de la Politique nationale de développement de l'artisanat (PNDA), qui a été approuvée en 2011 par le Gouvernement.

Bien qu'étant l'une des plus grandes composantes de la population active, force est de constater que, l'écrasante majorité des artisans ne sont pas pris en compte dans les mécanismes publics de protection sociale. Au même moment, ils sont confrontés à

l'absence d'offres de couverture sociale adaptées à leurs besoins auprès des structures privées de la place.

Aussi, le « développement d'un mécanisme approprié de protection sociale pour les artisans » constitue une priorité et un axe stratégique majeur de la Politique nationale de développement de l'artisanat (PNDA).

Il s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND), notamment son axe 3 relatif au renforcement des mécanismes d'inclusion financière et sociale.

Cette action contribuera à la réalisation de l'objectif relatif à l'extension des systèmes contributifs de sécurité sociale et d'assurance sociale aux secteurs formel et informel de l'économie.

Vos efforts conjugués avec ceux de l'Institut national de l'assurance maladie (INAM), ont abouti à la mise en place d'un produit de protection sociale portant sur la couverture des risques liés aux maladies non-professionnelles.

Je voudrais féliciter chaleureusement les techniciens de l'INAM qui ont travaillé d'arrache-pied en adoptant une approche participative avec les bénéficiaires, les artisans, dans toutes les étapes du processus.

Le mécanisme proposé est spécifiquement conçu pour couvrir les risques de maladies non-professionnelles et ses adhérents pourront bénéficier des soins dans des structures sanitaires spécifiques pour une contribution financière adaptée à leur capacité.

Chers artisans, Chers artisans, Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de votre adhésion pleine et entière à ce dispositif. Les témoignages recueillis lors des séances de sensibilisation organisées dans les différentes régions attestent de l'importance que vous attachez à cette initiative. Elle a pour objectif votre bien-être et celui de vos familles respectives. Vous avez parfaitement compris que, pour pouvoir exercer vos activités et en faire profiter vos familles, vous devez veiller à protéger votre santé. Et c'est exactement ce que l'initiative que nous lançons aujourd'hui vise à vous offrir. Il s'agit même d'un droit fondamental auquel vous devez et pouvez prétendre au même titre que les autres droits humains....

Le nombre d'inscriptions déjà enregistrées est très révélateur du fort intérêt que vous portez à l'initiative..

Vous aurez désormais droit à une couverture sociale maladie, qui va vous prémunir contre les risques sanitaires auxquels vous avez été toujours exposés. Les soucis de prise en charge médicale ne feront plus partie de votre quotidien.

Vous aurez l'opportunité d'apprécier l'efficacité de cette couverture, à l'apprécier sur toutes ces facettes, de sorte à :

- signaler les éventuelles failles que vous aurez détectées,
- exprimer vos préoccupations inhérentes à son utilisation et
- soumettre vos recommandations.

Vos observations et autres critiques constructives permettront d'identifier des mesures correctrices pour obtenir à terme un mécanisme de protection pérenne, inclusif et conforme à vos attentes.

Je vous remercie par avance pour ces contributions et suggestions qui seront attendues durant toute cette période. Aussi, voudrais-je compter sur chacun de vous, pour mobiliser, conscientiser et continuer à sensibiliser vos pairs artisans.

Ce mécanisme ne saurait prospérer si vos cotisations ne sont pas jour. C'est pourquoi, je vous exhorte aussi à respecter cet engagement pour le bien de tous.

Vous devez également éviter d'en faire un usage frauduleux, au risque de voir le système échouer. C'est votre INAM, c'est notre INAM, nous devons le protéger pour nous, nos familles et nos frères et soeurs artisans.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Au nom de tous les artisans du Togo, je voudrais profiter de cette tribune pour réitérer notre profonde reconnaissance au Chef de l'État, son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBÉ, pour sa volonté réaffirmée d'œuvrer à l'épanouissement des acteurs à la base,

Nos sincères remerciements vont au Gouvernement, pour le soutien permanent aux initiatives développées à l'endroit du secteur de l'artisanat.

Avant de clore mon propos, je voudrais saluer les efforts que vous tous, chers participants, individuellement ou collectivement, ne cessez de déployer pour le développement de l'artisanat.

En particulier, j'exprime notre reconnaissance renouvelée aux partenaires au développement, eux qui ne lésinent pas sur les moyens pour nous appuyer dans cette mission.

Que les responsables de l'Union des chambres régionales de métiers (UCRM) et la dynamique équipe de l'Institut national d'assurance maladie (INAM), reçoivent ici, nos vives félicitations pour tout le labeur engagé dans la mise en place de ce dispositif.

C'est en souhaitant plein succès au mécanisme mis en place, avec la bénédiction divine qu'au nom du Président de la République, je déclare lancée « **l'assurance maladie des artisans avec l'INAM** ».

Je vous remercie pour votre aimable attention.